

# EPIC « OFFICE DE TOURISME DE BELLE-ÎLE-EN-MER »

## PROCÈS-VERBAL

### de la séance du comité de direction du lundi 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 30 janvier à 20h30, les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Communauté de Communes sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

**Collège des élus** : JL. GUENNEC, N. SOULIER, G. CHATELAIN, T. GROLLEMUND, R. JUHEL, V. LE BIHAN, K LE PORT, H. JUGEAU, D. ROUSSELOT, S. LUCAS, M. THUILLIER,

**Collège des professionnels** : PP. AUBERTIN, M. LE POETVIN, F. DESARD, C. LEBORGNE, N. LENOBLE, S. MAUGER.

**Collège des personnalités qualifiées** : D. GUEGAN (Compagnie Océane), P. PAINVIN (Belle-Ile Bus)

**Membres représentés / Membre absent** : D. MICHAUD, L. CLEMENT (Pouvoir PP. AUBERTIN).

**Étaient également présents** : J. FROGER Directeur par Intérim et G. PAILLET Adjointe

1

## Ordre du jour

#### Nombre de conseillers

> en exercice : 21

> présents : 19

> votants : 20

Date de convocation :

le 23 janvier 2023

#### Porté à connaissance et délibérations du CODIR

1. Information sur la rupture de période d'essai, pour raisons personnelles, d'Emmanuelle BEBI
2. Validation du dernier compte-rendu
3. Délibération : Election 2ème vice-président
4. Délibération : Convention de mise à disposition d'un directeur par intérim
5. Délibération : Nomination d'un directeur par intérim
6. Délibération : Délégation de signature

#### Echanges sur les orientations de la structure

7. Belle Ile par Sauzon Belle-Ile autrement
  - Structuration de l'offre (Mobilité projet de réunion animée par P Painvin) Information auprès des hébergeurs
  - Communication
8. Point Information en Gare Maritime de Quiberon
9. Questions diverses
10. Prochains CODIR

*Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !*



OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS  
SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – [info@belle-ile.com](mailto:info@belle-ile.com) - [www.belle-ile.com](http://www.belle-ile.com)

**Porté à connaissance et délibérations du CODIR****1. Information sur la rupture de période d'essai, pour raisons personnelles, d'Emmanuelle BEBI**

Mme BEBI a souhaité rompre sa période d'essai pour raisons personnelles, elle en a informé le président par SMS le mardi 17 janvier dernier.

L'offre d'emploi est donc relancée. Les candidatures précédentes étaient peu pertinentes ou pas adaptées. Une des candidatures avait été retenue, mais ses aspirations salariales n'étaient pas tenables.

L'absence de direction met en suspend l'organisation prévue ainsi que les projets de développement.

**2. Validation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du CODIR du 5 décembre 2022 était joint à l'invitation. Aucune remarque ou question n'étant émise

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

2

**3. Délibération : Election 2ème vice-président**

Il avait été évoqué au dernier CODIR que ce soit un socio-pro qui soit vice-président, car le président et la vice-présidente sont tous les 2 élus et également socio-pro.

Francois Desard, Marianne Le Poetvin et Pierrick Painvin craignent de manquer de temps et ne pouvoir être assez présents et impliqués. En terme d'investissement, il est difficile de chiffrer le temps que cela peut représenter.

En absence de direction il faut prévoir au minimum une réunion avant chaque CODIR. En présence d'une directrice, l'habitude avait été prise de faire au minimum 3 réunions par mois.

Les statuts de l'EPIC n'imposent pas de deuxième vice-président, mais ne prévoient pas la possibilité d'un troisième.

Les grands projets que doit mener l'Office de Tourisme en 2023 sont le déménagement/emménagement et le développement de la commercialisation.

François Desard va prendre le temps de réfléchir. Tibault Grollemund propose de prendre « l'intérim » jusqu'au déménagement de l'Office et d'en reparler à l'automne.

**Délibération : Tibault Grollemund est élu vice-président du comité de direction avec 19 voix et une opposition.**

**4. Délibération : Convention de mise à disposition d'un directeur par intérim**

Compte tenu du statut particulier d'EPIC, la fonction de directeur ne peut être assumée que par un agent-salarié sous contrat de travail répondant du statut public. Geneviève ne relevant pas du droit public elle ne peut assurer l'intérim.

Le président propose au CODIR de faire une convention de mise à disposition, jusqu'à l'arrivée de la future direction, comme cela avait été fait en novembre dernier.

Autorisation du président à signer la convention de mise à disposition qui permet à la CCBI de mettre à disposition un directeur par intérim à l'EPIC pour en assurer le fonctionnement courant. La mise à disposition d'un personnel de droit public, 25 heures par mois, est gracieuse.

**Délibération : la convention de mise à disposition d'un directeur par intérim est approuvée à l'unanimité**

*Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !*



OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS  
SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – [info@belle-ile.com](mailto:info@belle-ile.com) - [www.belle-ile.com](http://www.belle-ile.com)

**5. Délibération : Nomination d'un directeur par intérim**

Le président propose de renouveler la direction par intérim de Julien Froger.

Seules 2 personnes de la CCBI peuvent assurer l'intérim de l'EPIC : La directrice Générale des Services Mme Illiaquer ou le Directeur Général Adjoint Mr Froger.

La procédure de recrutement débutant tout juste, la période d'intérim sera sûrement plus longue que celle déjà assurée en novembre et décembre 2022.

**Délibération : La nomination de Julien FROGER comme directeur par intérim est approuvée à l'unanimité****6. Délibération : Délégation de signature**

Quand Mme Illiaquer a assuré l'intérim de direction de l'EPIC, il avait été mis en place une délégation de signature. Cette délégation est inhérente aux statuts de l'EPIC. Le président du CODIR ne peut pas signer, seul le directeur le peut mais il faut que le rayon d'action et les limites soient précisés.

Une proposition de délégation est projetée à l'écran. Elle reprend la précédente délégation ainsi que celle proposée par Mme Bebi.

L'article 10 des statuts qui fixe les attributions du directeur est rappelé :

*Le directeur assure le fonctionnement de l'Office de tourisme sous l'autorité du président et à ce titre :*

- 1° Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du comité de direction ;
- 2° Il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions ci-après concernant le comptable ;
- 3° Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires, avec l'agrément du président ;
- 4° Il peut faire assermenter certains agents nommés par lui et agréés par le préfet ;
- 5° Il est l'ordonnateur de la régie et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses ;
- 6° Il passe, en exécution des décisions du comité de direction, tous actes, contrats et marchés.

L'application de ce cadre statutaire est précisée :

## 1. Fixer, réduire ou majorer les tarifs des :

- ✓ Produits et prestations :
  - articles en boutique,
  - séjours clés en main,
  - Belle-Île-Box,
  - encarts publicitaires,
  - partenariats,
  - packs de services.
- ✓ Commissions prises sur les réservations de manifestations, spectacles et transports ;
- ✓ Commissions sur les séjours clés en main et pay box (ou box) ;
- ✓ Commissions prises sur les ventes en « dépôt-vente » ;
- ✓ Frais de port ;
- ✓ Copies.

*Le COmité de DIRection sera informé à chaque séance des évolutions tarifaires décidées.*

## 2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10 000 € HT.

*Le COmité de DIRection sera informé à chaque séance des engagements pris dès lors que leur montant excèdent 2 000 € HT.*

## 3. Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,

## 4. Fixer les durées d'amortissement,

## 5. En matière d'assurances, prendre toutes décisions relatives a :

*Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !*

- ✓ la passation et la signature des contrats d'assurance ;
  - ✓ l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurances, protocoles d'accord, indemnités versées à des tiers pour donner suite à un sinistre.
6. En matière de gestion du personnel, prendre toutes décisions relatives a :
- ✓ La fixation des rémunérations,
  - ✓ La gestion des temps de travail,
  - ✓ L'autorisation de déplacements professionnels.
7. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

La limite de 10 000€ a été ajoutée au point 2, car des projets d'un tel montant nécessitent l'avis du CODIR.

Il a également été ajouté l'obligation d'information du CODIR pour toute dépense excédant 2 000 €.

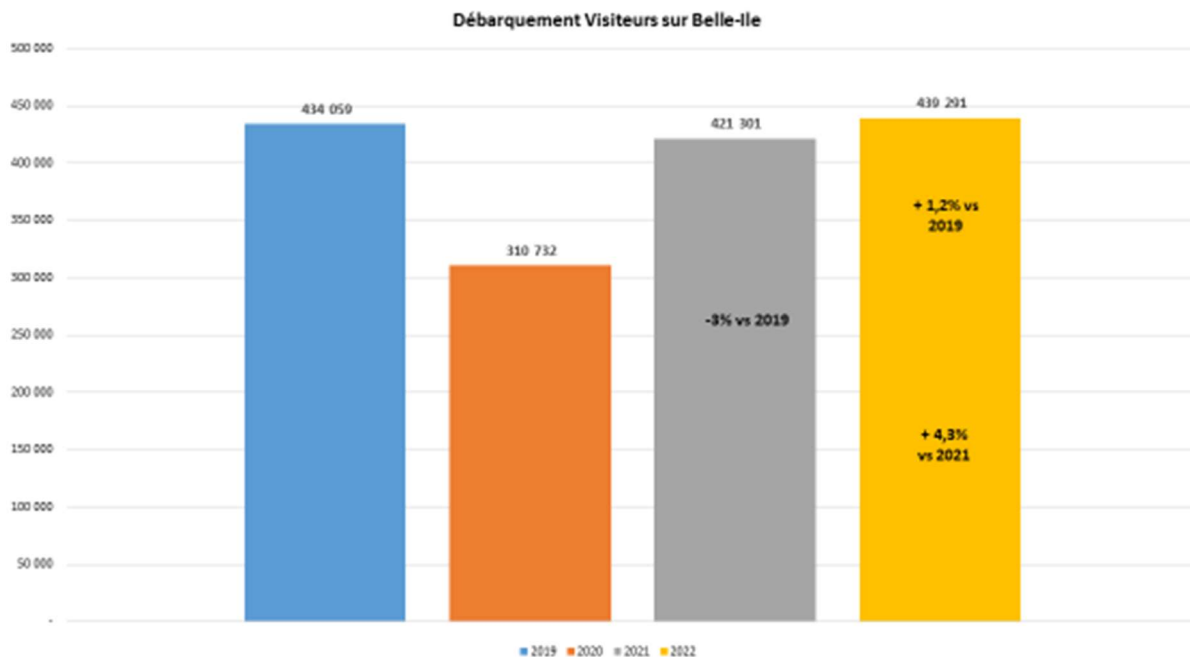
Désormais, à chaque CODIR sera présentée la liste des charges ayant dépassé la valeur de 2 000€.

Cette délégation de signature a vocation à être renouvelée avec la prochaine direction.

**Délibération : le comité de direction décide, à l'unanimité, de déléguer au directeur les attributions listées ci-dessus.**

### Echanges sur les orientations de la structure

Les derniers chiffres de débarquement ayant été reçus, la fréquentation 2022 de Belle-Ile est de 439 291 visiteurs.



*Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !*

## 7. Belle Ile par Sauzon Belle-Ile autrement

- Structuration de l'offre (Mobilité projet de réunion animée par P Painvin) Information auprès des hébergeurs
- Communication

Le rétablissement de la ligne Quiberon-Sauzon vient compléter l'offre déjà existante. De ce fait en 2023, nous aurons 3 lignes qui desserviront Sauzon : La compagnie Océane, Escal' Ouest et Iliens.



5

Une réunion a été organisée par le Maire de Sauzon avec les acteurs économiques pour que tous se mobilisent pour la qualité de l'accueil.

Cette réunion a déjà porté ses fruits car un loueur de cycles a sollicité la mairie de Sauzon pour avoir un espace proche du débarcadère.

Tant que le haut du débarcadère n'est pas emménagé, un espace sera proposé sur la cale.

Le terre-plein au-dessus du débarcadère permet l'installation d'équipement.

Au niveau des loueurs de véhicules, En voiture Simone est déjà présent sur Sauzon et Locatourisle sera attentif à la demande et veillera à combler l'éventuel manque de véhicules à louer.

Belle-Ile Bus propose de nombreux passages au départ de Pen Prad, cela permet aux visiteurs de traverser le bourg pour les rejoindre.

Iliens est confiant et va développer son offre en prenant à son bord de petits colis. Il poursuivra ses rotations sur octobre et jusque début novembre. Il attend d'avoir un mouillage à Port Maria pour proposer une rotation supplémentaire avec un départ de Quiberon à 7h du matin.

L'office de Tourisme va communiquer auprès des hébergeurs pour les informer de cette nouvelle offre et les inciter à aller chercher leur clientèle à Sauzon ou il est plus facile de se garer.

Un effort de communication devra être fait par la Compagnie Océane et par l'Office de Tourisme sur la possibilité d'arriver dans un port et de repartir d'un autre.

Un des projets de communication de l'Office est de créer un document utilisable par les compagnies maritimes et qui reprenne toutes les possibilités notamment celle d'arriver à Sauzon mais de pouvoir repartir de Palais ou inversement. Ce document permettra de rassurer nos visiteurs à la journée qui utilisent les transports en commun et les incitera à se déplacer plus facilement.

*Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !*

François Desard demande si on aura les outils pour pouvoir mesurer à l'instant T si vraiment cela désengorge Palais.

Il avait été évoqué que Pierrick, représentant des mobilités au sein du CODIR, organise une réunion avec tous les loueurs de cycles et de véhicules. Suite aux différentes réunions qui ont eu lieu la question se pose de maintenir cette réunion. Les membres du CODIR estiment que cette réunion est utile et peut certainement élargir la réflexion sur les mobilités autre qu'au départ de Sauzon.

Cette réunion se déroulera en mars. Il serait intéressant d'en faire une seconde en fin de saison afin de recueillir le retour sur la saison des loueurs.

Valerie Le Bihan pose la question du stationnement à Sauzon : 2 possibilités : soit le haut du débarcadère, soit au niveau du cimetière.

6

Le Point Information de Sauzon va augmenter son amplitude horaire en 2023. Il s'agit d'un service mutualisé entre la Mairie et L'Office. En 2021, l'Office avait budgété une dépense de l'ordre de 17 000€, en 2022 la participation de l'Office se monte à 4 000€.

La mairie a estimé le coût d'ouverture du Point Info, d'avril à septembre, 7 jours/7 à 23 000€, 30% de ce temps étant consacré à l'information touristique.

L'idée est, dans un premier temps, de confirmer avec l'accord du CODIR le fait que l'Office continue à participer au fonctionnement du Point I, et dans un second temps que l'Office voit avec la mairie la clé de répartition, les moyens pour « booster » la formation de l'agent, les horaires dédiés à l'information touristique. La convention liant l'Office et la Mairie de Sauzon sera retravaillée dans ce sens. Ronan Juhel indique qu'en 2022 les sanitaires du port de Sauzon ont générés une recette de 9 000€. Le compromis que l'on pourrait trouver serait que l'Office participe à hauteur de 30% des 23 000€.

La convention sera proposée en même temps que le budget.

#### Synthèse des actions à mener :

Document de communication en insistant sur le fait que l'on peut arriver dans un port et repartir d'un autre

Réunion avec les professionnels de la mobilité

Communication auprès des hébergeurs (mailing)

## 8. Point Information en Gare Maritime de Quiberon

Julien et Geneviève ont rencontré, le 25 janvier dernier, les parties prenantes du projet : Office de Tourisme Baie de Quiberon la sublime, AQTA, la région et la Compagnie Océane.

Pour rappel, il existe en gare maritime un point info et/ou Belle-Ile Bus depuis 2018. Ci-dessous un rappel du coût annuel.

*Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !*



OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS  
SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

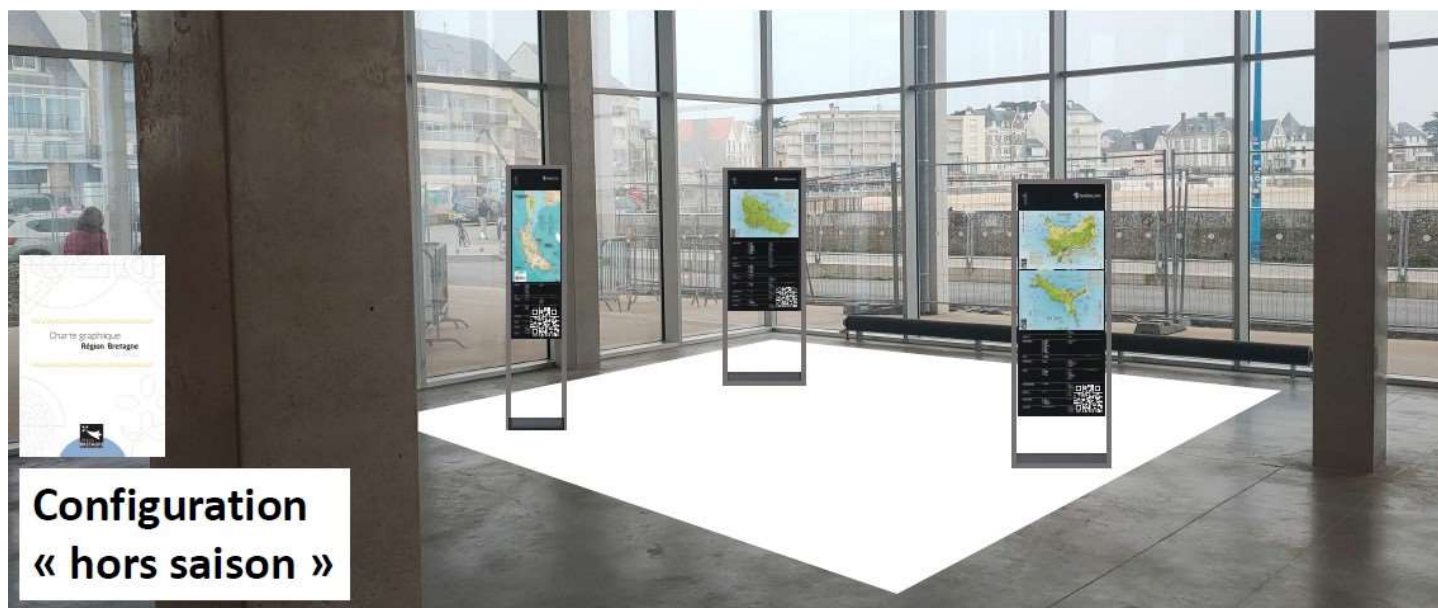
☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – [info@belle-ile.com](mailto:info@belle-ile.com) – [www.belle-ile.com](http://www.belle-ile.com)

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Gestion</b>	Gestion "Belle-Ile-Bus"	Gestion "Belle-Ile-Bus"	Gestion "Office de Tourisme"	Gestion "Office de Tourisme"	Gestion "Belle-Ile-Bus"
<b>Ouverture</b>	Du 01/04 au 31/09 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30 <i>Environ 330 h d'accueil-information Belle Ile Bus</i>	Du 01/04 au 31/09 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30 <i>Environ 330 h d'accueil-information Belle Ile Bus</i>	Du 01/07 au 31/09 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30 <i>Environ 195 h d'accueil-information Touristique</i>	Du 01/05 au 31/09 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30 & de 15h à 19h <i>Environ 270 h d'accueil-information Touristique</i>	Du 01/04 au 31/09 du lundi au vendredi de 9h à 11 h <i>Environ 220 h d'accueil-information Belle Ile Bus</i>
<b>Financement</b>	Cars Bleus (hors DSP) 6 717 € Cars Bleus (dans DSP) 3 928 € Office de tourisme - € CCBI - € <b>Total 10 645 €</b>	Cars Bleus (hors DSP) 6 717 € Cars Bleus (dans DSP) 3 928 € Office de tourisme - € CCBI - € <b>Total 10 645 €</b>	Cars Bleus (hors DSP) - € Cars Bleus (dans DSP) - € Office de tourisme 2 860 € CCBI 3 060 € <b>Total 5 920 €</b>	Cars Bleus (hors DSP) - € Cars Bleus (dans DSP) - € Office de tourisme 10 020 € CCBI 3 060 € <b>Total 13 080 €</b>	Les Cars Bleus hors 7 344 € Les Cars Bleus dans - € Office de tourisme - € CCBI en direct 3 060 € <b>Total 10 404 €</b>

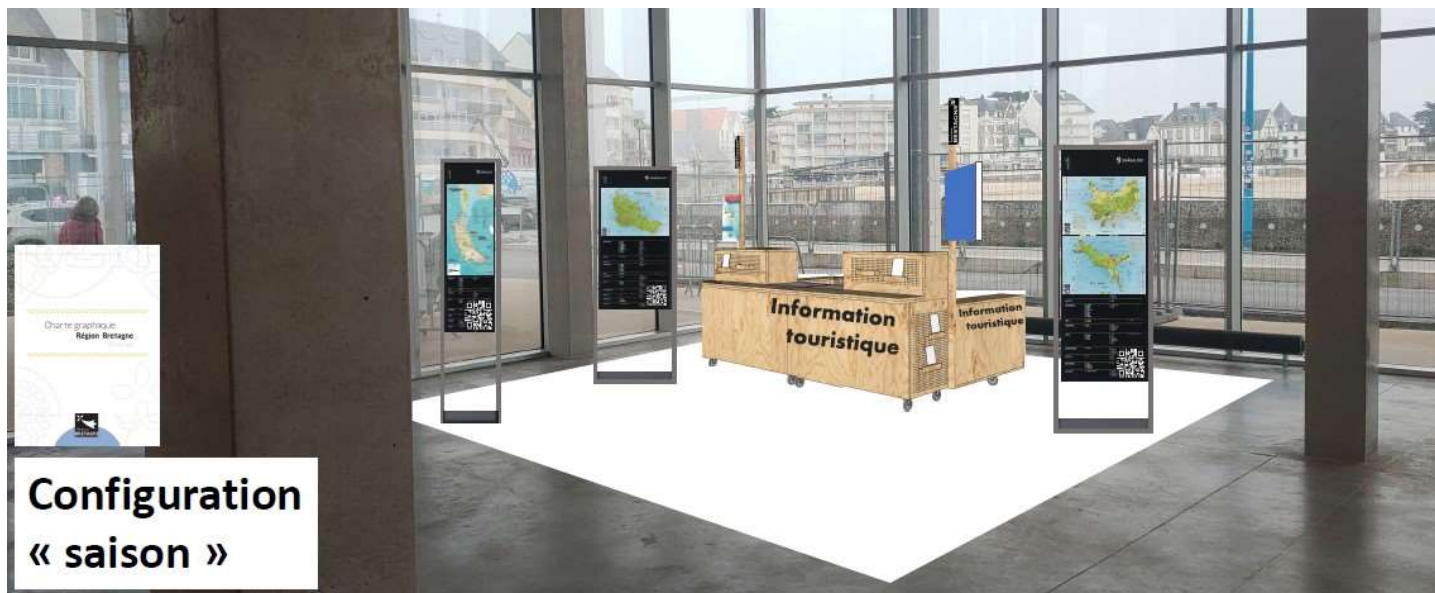
En 2018 et 2019 ce sont les Cars Bleus qui ont supporté la totalité de la charge. A compté de 2020, la CCBI s'est acquittée de la redevance d'occupation des locaux auprès de la Compagnie Océane car l'information touristique et l'information Belle Ile Bus font partie de ses compétences.

L'idée est de repartir sur une mutualisation des moyens sur la nouvelle gare maritime. Les élus de Houat et Hoëdic souhaitent un renforcement de l'information touristique en amont, ce qui n'était pas le cas en 2020. AQTA souhaite une communication qui incite les visiteurs à rester sur Quiberon à leur retour des îles.

Le projet consiste à mutualiser les dépenses et le personnel entre Baie de Quiberon la Sublime et l'Office de Tourisme de Belle-Ile, avec une participation de Belle-Ile Bus.



*Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !*



Julien fait une rapide présentation de la gare maritime avec l'espace dévolu à l'Information touristique.

L'échange est complexe car nous souhaitons avec AQTA mettre un environnement bien défini, plus identitaire, dans cet espace, mais la région et l'architecte souhaitent que l'on respecte l'œuvre architecturale. Nous proposons donc, dans un premier temps, un aménagement « light » qui va récupérer la charte graphique de la région. Cet aménagement sera amené à évoluer les années suivantes.

L'idée est de proposer, pour la période hors saison, un revêtement amovible imprimé avec une carte au sol.

Carte qui mettrait en valeur les points d'attrait sur les îles assortie de totems de présentation (Belle Ile et Belle Ile Bus, Houat et Hoëdic, et Quiberon) en saison et d'une banque accueil.

Le premier espace sur la droite en entrant dans la gare n'est pas un espace billetterie et sera peut être occupé par les Cars Bleus. Cet espace fermé et sans trop de communication possible n'est pas optimal pour de l'information touristique.

Notre besoin est bien identifié avec des horaires de présence le matin (8h30 à 12h00), AQTA a un intérêt à être en fin de journée pour capter les flux de retour des îles.

Une convention de mutualisation sera mise en place, la clé de répartition restant à définir.

Le CODIR donne son accord sur le principe de mutualisation et sur le Point I en gare dès 2023.

Le service communication de la région se charge de la communication sur les ressources, nous avons juste donné des préconisations pour avoir des infos sur les déchets positionnés au niveau des poubelles, sur l'économie d'eau dans les sanitaires et que sur le cheminement vers l'embarquement on trouve des infos sur les ressources,....

Un courrier sera envoyé en fin de semaine, signé de la Présidente de la CCBI et du Président de la SPL Baie de Quiberon La Sublime pour demander à la région la gratuité de la mise à disposition de l'espace touristique, car le tourisme fait partie de leur compétence.

*Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !*



Le CODIR donne son accord sur l'envoi du courrier demandant la gratuité de l'espace.

Si Quiberon est partie prenante c'est en partie dû au fait que les îles de Houat et Hoëdic n'ont pas d'Office de Tourisme.

Ce point I en gare maritime sera porté au budget. Actuellement nous ne savons pas qui sera le porteur du projet.

Le personnel recruté sera formé et ira en eductour sur les 3 îles et sur Quiberon. L'ouverture est prévue au plus tôt en juin.

## 9. Questions diverses

Dominique Rousselot demande à qui est destiné le document de présentation Belle Ile par Sauzon Belle-Ile Autrement.

Geneviève explique que ce document a été fait uniquement pour le CODIR afin de lister l'offre présente sur Sauzon et la communication déjà mise en place par l'Office de Tourisme.

Dominique Rousselot déplore le fait que ce document ne parle pas de Locmaria et recommande de faire attention à cela, car il existe 3 autres communes.

Ce document n'est absolument pas destiné à être publié et diffusé, ce n'est qu'un document interne.

Nicole Lenoble indique que l'invitation de la compagnie océane à exposer les savoirs faire des îles du Ponant en gare maritime de Quiberon avant les fêtes de fin d'année a été une expérience intéressante, mais il manquait de participants ; Cette expérience sera renouvelée.

Nicole Lenoble indique que la SAFIP a fait tout un travail sur un verre marin fait à partir de déchets et qu'une exposition itinérante sur les îles sera mise en place au printemps.

Marianne Le Poetvin demande s'il a été envisagé d'embaucher un saisonnier plus tôt pour aider l'équipe.

Geneviève explique qu'il serait souhaitable d'avoir une personne dès le mois de mars. Tous les indicateurs sont à la hausse : une centaine d'appels téléphoniques par jour, le chiffre d'affaires de BIAC qui a explosé (+52% vs janvier 2022 à ce jour).

L'absence de direction génère du budget.

Julien propose qu'au prochain CODIR qui portera sur le rapport d'activité, l'équipe vienne présenter chaque pôle d'activité. De plus, cela est une demande de l'équipe d'avoir du lien avec le CODIR.

Le CODIR valide la présentation du rapport d'activité par l'équipe.

## 10. Prochains CODIR

**Le lundi 27 février à 14h : Rapport d'activité - Lieu à définir**

**Le lundi 13 mars à 20h30 : Compte administratif, Compte de Gestion, Budget primitif - Lieu à définir**

**L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15**

**Merci de votre participation**

*Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !*



OFFICE DE TOURISME, catégorie I – Quai Bonnelle – CS 61102 – 56360 LE PALAIS  
SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – [info@belle-ile.com](mailto:info@belle-ile.com) - [www.belle-ile.com](http://www.belle-ile.com)